La Fédération Familles Rurales de la Mayenne recherche :

Un(e) animateur/trice en remplacement pour l'accueil de loisirs de Prée d'Anjou

Animateur/trice d'accueil de loisirs en remplacement sur les temps périscolaires du matin et soir + restauration du midi, les mercredis et vacances scolaires

Public : enfants de 3 à 11 ans

Missions :

- Développement de projets d'animations, d'activités de plein air à dominante sportive et/ou d'activités à caractère culturel et créatif en lien avec le projet pédagogique
- Participation et implication aux rencontres de préparation au sein de l'équipe d'animation
- Gestion des tâches de la vie quotidienne (repas, goûter, toilette, rangement…)
- Organisation et animation d'activités ludiques, manuelles, culturelles ou sportives
- Ménage/rangement des espaces utilisés
- Service du repas du midi et nettoyage de l'espace restauration

Compétences :

- Facultés pédagogiques, sens de la communication et de la gestion d'un groupe
- Sens de l'accueil auprès des enfants et des parents
- Disponibilité, prise d'initiative, autonomie
- Ecoute, discrétion
- Capacités d'adaptation à divers publics
- Sens de l'imaginaire et de la créativité
- Faculté à travailler en équipe à travers la mise en place d'un programme d'activités dans le respect d'une progression pédagogique
- Respect et mise en œuvre des consignes de sécurité et d'hygiène concernant les personnes, le matériel, les locaux utilisés.

Profil :

- BAFA exigé ou équivalent (CAP petite enfance…) / CPJEPS / BPJEPS
- PSC 1 (AFPS) souhaité
- Expérience auprès des enfants de 3 à 11 ans souhaitée
- Bonnes connaissances de l'accueil de loisirs
- Expérience souhaitée dans le service auprès des enfants en restauration scolaire

Conditions :

- Travail à l'accueil de loisirs de Prée d'Anjou (Laigné et Ampoigné) :
  - Temps périscolaires : matin / soir / cantine
  - Mercredi sur Laigné
  - Vacances scolaires : en fonction des besoins
- Contrat à durée déterminée en remplacement : poste à pourvoir le 1er septembre (au plus tard) et jusqu'au retour de la salariée remplacée
  - Rémunération suivant la convention collective Familles Rurales – fiche métier N°4-4-a / Soit 12,46€ brut de l'heure

➔ **Candidature à adresser par mail avec CV + lettre de motivation :**

A l'intention de Monsieur LE NAGARD, président et à envoyer par mail à adele.peigney@famillesrurales53.com

➔ Convocation par mail et entretien dès réception des candidatures